

Bilan de la concertation préalable associant le public (Art. R121-21 du code de l'environnement)

Baie de Somme 3 Vallées a fait le choix de mettre en place une concertation préalable. Ainsi une déclaration d'intention a été adoptée le 6 juin 2019, publiée en ligne le 25 juin 2019 et affichée au siège de Baie de Somme 3 Vallées le 5 juillet 2019.

A l'issue d'un délai de 4 mois, au cours duquel le droit d'initiative n'a pas été soulevé, Baie de Somme 3 Vallées a mis en place une concertation préalable avec le public selon des modalités librement choisies et respectant à minima les dispositions des articles L.121-16 et R121-19 à 21 :

- Lundi 18 novembre 2019 à 18H30, Réunion de concertation à l'intention du public.
- Du mardi 19 novembre au mercredi 18 décembre 2019, Mise à disposition du dossier de la concertation sur le site internet : <http://www.baiedesomme3vallees.fr>. Pendant cette période, le public a pu déposer ses observations et propositions par mail à l'adresse suivante : pcaet@baiedesomme3vallees.fr

Ces modalités ont fait l'objet d'une parution aux annonces légales de Courrier Picard le 4 novembre 2019, d'un affichage aux sièges de Baie de Somme 3 Vallées, de la CABS, de la CCV et de la CCPM, du 3 novembre au 18 décembre 2019. Elles ont été publiées sur le site internet de BS3V et sa page Facebook.

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

**Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial
de Baie de Somme 3 Vallées**

Conformément à la déclaration d'intention adoptée le 6 juin 2019 par le comité syndical de BS3V :

- Lundi 18 novembre 2019 à 18H30 :
Réunion de concertation à l'intention du public à Garopole, Place de la Gare à ABBEVILLE.
- Du mardi 19 novembre au mercredi 18 décembre 2019 :
- Mise à disposition du dossier de la concertation sur le site internet <http://www.baiedesomme3vallees.fr>
- Pendant cette période, le public peut déposer ses observations et propositions par mail à l'adresse suivante : pcaet@baiedesomme3vallees.fr
Dans un délai de 1 mois à l'issue de la concertation préalable, Baie de Somme 3 Vallées établira et publiera sur son site internet, un bilan de la concertation et des mesures qu'il juge nécessaires pour tenir compte des enseignements de la concertation.
Le présent avis est également disponible sur le site internet de Baie de Somme 3 Vallées.



La réunion du 18 novembre ayant rassemblé un nombre insuffisant de participants, a été reportée afin de laisser le temps d'une meilleure publicité avec un contenu plus attrayant. L'objectif était de rassembler un nombre plus important de participants et donc d'avoir une meilleure concertation préalable. La réunion s'est finalement tenue le 17 décembre 2019.

Cette nouvelle réunion a fait l'objet d'un affichage dans chaque mairie et chaque EPCI du territoire et d'une publication sur le site internet et la page facebook de BS3V.

Elle était intitulée « Danger climatique : que fait-on en Picardie maritime ? », avec la présentation de la stratégie du territoire, ainsi que la participation de météo France pour exposer l'évolution climatique en Picardie maritime. Au cours de 3 ateliers thématiques (habitat, mobilité, modes de consommation responsables), les 45 participants ont pu faire des propositions d'actions, qui ont été intégrées au PCAET.

▪ Déroulé et apport de la réunion de concertation du 17 décembre associant le public

Participants : Meunier J-C., DUMINI M-C., BERMONT B., CEJKA L., RICAUD F., CHESNAIS F., LOUCHART C., DEMAN D., DUPONT V., BLONDIN P., MESUREUR D., LEJEUNE I., MOUTON P., VANHEE C., DEVISMES M-J., LEFEBVRE P., AUSTACHE C., POUPART P., DOMONT N., PICARD-LANCHAIS B., PAILLET A., LEVASTRE B., LETHEVE X., LADONNE M., PENOT V., FRION F., BARBIER G., DESCAMPS P., DEHAME C., LEBORGNE P., CHRETIEN F., GOURLAIN H., LOQUET C., PILLON N., DESESQUELLES G., CONSEIL B., DANZEL d'AUMONT F., THIEBAUT R., RENARD R., SIMMONDS P., PECQUERY I., SUEUR F., NIGAUT P., MAZEYRAT J, MAZEYRAT R., FAILLIE F., PAUMELLE J., PILLON A., COMONT A., LEBEL C., COASSE E., NOUBLANCHE J.C., LOQUET N., GLABEKE P.

Plénière (18H30 / 19H30) :

M. MENIER Jean-Michel, Technicien de l'Antenne Météo-France d'Abbeville, a fait une présentation « Le réchauffement climatique : Comment, pourquoi, ... et par ici ? », synthétisant les observations de changement du climat, de l'échelle planétaire à l'échelle locale de la Picardie Maritime.

Mme PICARD-LANCHAIS Bettina, Chargée de mission Energie Climat de BS3V, a présenté le Plan Climat Air Energie Territorial : Qu'est-ce qu'un plan climat ? et les scénarios de maîtrise des consommations d'énergie, de production d'énergie renouvelable, de baisse des émissions de GES et de polluants atmosphériques, ainsi que la vulnérabilité du territoire au changement climatique.

Ateliers de concertation (19H30 / 20H30) :

Les participants ont été invités à se répartir en trois ateliers, en vue de contribuer à l'écriture du plan d'action du territoire : Mobilité, Modes de Consommation durables et Habitat. Voici la synthèse des contributions qui ont été consignées dans des fiches de synthèses dans lesquelles ont été précisées pour chaque thématique : les atouts du territoire, les contraintes identifiées et les actions à mener. Est également précisé comment ces propositions ont été intégrées dans le plan d'action du PCAET.

Atelier Mobilité

Si les trains TER sont équipés pour embarquer les vélos, le nombre de place disponibles n'est pas toujours suffisant et les gares ne sont pas forcément adaptées pour se déplacer en vélo ou monter facilement à bord du train. Il est nécessaire de développer les actions incitant à prendre les transports en commun en vélo.

Le plan climat prévoit ce type d'action, au travers de l'objectif opérationnel « B.1 – Conforter et développer les transports en commun du territoire : Développer des solutions intermodales à proximité des gares ou points d'arrêt ferroviaires, dans les villes et bourgs ». Il s'agit notamment, dans les gares, de créer de nouvelles aires/parking de covoiturage, développer du stationnement voitures et vélos (arceaux-vélos et abris-vélos ouverts), améliorer l'état des trottoirs (si inexistantes en créer) et créer des itinéraires cyclables. Les gares potentiellement concernées sont : Longpré-les-Corps-Saints, Noyelles, Rue, et si la voie ferrée Abbeville le Tréport est remise en service : Woincourt, Feuquières/Fressenneville et Chepy.

La pratique du vélo est notamment prise en compte sur le territoire via les vélo-routes voies vertes et la mise en place de « Voies apaisées » mais globalement les routes ne sont pas équipées de pistes cyclables et modes actifs de déplacement avec « roue » (vélos, trottinettes) roulent sur les trottoirs. A Abbeville dont le plan de circulation du centre-ville a été remodelé il y a peu, beaucoup de choses sont à faire pour faciliter le développement du vélo. La mise à disposition de vélos (parc à vélo), le déploiement et la signalisation des espaces de stationnement vélo est nécessaire. Ces espaces de stationnement sont à développer dans les entreprises. Par ailleurs, Les voies cyclables sont à aménager et à sécuriser pour limiter les dangers (routes humides, présence de plots invisibles la nuit).

Ces propositions sont prises en compte dans le plan climat dans l'objectif opérationnel « B.2 - Développer une politique cyclable et pédestre en s'appuyant sur le réseau de modes actifs et de services dédiés » : Sera déployé sur l'ensemble du territoire de BS3V le Réseau Point Nœud Somme à Vélo. Sur le secteur de Baie de Somme Agglo, une politique cyclable ambitieuse sera menée (mise en oeuvre du Schéma Directeur Cyclable de l'Abbeillois et extension du Schéma directeur cyclable à l'ensemble de l'Agglomération, étude de faisabilité d'une passerelle modes actifs à Abbeville, création de 2 Vélostations à Abbeville, Création d'un point

relais « Modes actifs de déplacement » à St Valéry sur Somme. Sur le secteur du Ponthieu Marquenterre, seront notamment réalisés un Schéma directeur cyclable pour la ville de Rue, et la mise en place de Points d'Accueil Vélo du Ponthieu Marquenterre chez les hébergeurs. Dans le Vimeu itinéraire touristique dédié aux modes actifs sera mis en place dans la vallée de la Trie et l'implantation d'un loueur/réparateur de vélo sera favorisée.

En milieu rural, les habitants ne se déplacent pas en vélo, car ils ont 20 km ou plus à parcourir pour aller travailler. Ils utilisent donc la voiture, en solo. Par ailleurs les routes départementales sont dangereuses notamment pour la pratique du vélo (vitesse, poids lourds). Toutefois, de plus en plus d'habitants réfléchissent à leur mode de déplacement. Il est important de communiquer auprès des habitants sur l'incidence économique et environnementale de leur mode de déplacement. En ce qui concerne plus particulièrement le covoiturage, celui-ci est freiné du fait de la dispersion des communes. Afin de l'encourager, il est nécessaire d'articuler les horaires de travail des entreprises par secteur car les covoitureurs doivent avoir des horaires semblables.

Ces questions sont traitées sur le territoire au travers des objectifs opérationnels du plan climat suivant : « B.3 – Promouvoir et Encourager les déplacements mutualisés entre particuliers » (covoiturage/autopartage) » et « B.4 - Poursuivre les actions des plans de Mobilité » au travers du plan mobilité inter Entreprises Administration qui vise à articuler les politiques de mobilité des entreprises entre elles.

En centre-ville, il est intéressant de mettre en place des parkings payants pour inciter à renoncer au stationnement et développer en parallèle le réseau de bus. La gratuité du réseau de bus pourrait être étudiée et de recettes à trouver pour compenser. Le plan climat traite la question des transports en commun dans l'objectif opérationnel « B.1 – Conforter et développer les transports en commun du territoire », au travers notamment du déploiement des services de transport en commun TANGO, RUMBA et SALSA, sur Baie de Somme Agglo, à des tarifs modiques sans toutefois aller jusqu'à la gratuité.

Atelier « Modes de consommation durables »

La notion de circuit court signifie qu'il n'y a qu'au maximum un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Il est ainsi nécessaire d'être vigilant sur les questions de la distance d'où provient le produit, en tant que consommateur averti (notion de circuit de proximité).

Les circuits courts ont décliné jusqu'aux années 1970 (modernisation de l'agriculture, standardisation des produits et développement de la grande distribution, multipliant les intermédiaires). Il est aujourd'hui difficile de dépasser un modèle de production agricole orienté vers la grande culture et où le seul horizon est la coopérative. Toutefois, à partir des années 2000, les circuits courts se sont redéveloppés dans un contexte de perte de confiance dans les filières longues (crise de la vache folle etc.). Au départ, le public de ces circuits est plutôt constitué de militants, et parallèlement, de gens inquiets pour leur alimentation (par exemple couples au moment de leur premier enfant), sans oublier les personnes âgées qui ont, pour certaines, toujours consommé en circuit court en se rendant chaque semaine sur les marchés. L'achat de produits alimentaires de proximité rassure le consommateur : lien direct avec le producteur, connaissance du lieu de production. Ainsi, le bio et le local ont désormais un rayon individualisé dans les supermarchés. Il existe une demande qui, même si elle reste "de niche" est en voie de développement. C'est donc que c'est un marché rentable. A noter que l'on observe des incohérences dans l'approvisionnement des supermarchés en produits locaux : La marchandise doit parfois aller jusqu'au marché de Rungis, pour revenir sur le territoire. On observe toutefois une évolution des mentalités.

Ainsi, il est proposé de :

- communiquer sur les producteurs locaux existants auprès des consommateurs, de promouvoir auprès des producteurs la vente en circuits de proximité et d'offrir un panel diversifié de produits. L'outil « ou acheter local ? » semble approprié.
- développer la formation vers les exploitants agricoles pour mieux connaître les cours du marché de Rungis.
- favoriser la transformation sur place, l'installation de petites exploitations pour créer un maillage et la mise en place de points de regroupements, facilitant un accès à des produits diversifiés

- Communiquer auprès des usagers sur leur pouvoir en tant que consommateur, qui en accroissant la demande contribuent à tirer l'offre vers le haut.

Le plan climat du territoire reprend un certain nombre de ces propositions dans l'objectif opérationnel : « C.5 – Conforter les filières alimentaires locales responsables en circuits de proximité » :

- Elaboration d'un Programme alimentaire territorial concerté qui contiendra un volet : aides à l'installation, à la production, à la transformation et à la distribution, développement de l'offre en Restauration Hors Domicile publique ou privée,
- Faire vivre localement la plateforme régionale « Ouacheterlocal.fr » (Mobilisation des exploitants agricoles, Promotion auprès de la population et des touristes
- Communication auprès des habitants sur les thématiques du gaspillage alimentaire, de la saisonnalité, de l'alimentation faible carbone,
- Poursuite du développement des marques et Labels : « Baie de Somme Saveurs », « Valeurs Parc », Terroirs Hauts de France, Paniers de la Baie, Coques de la Baie de Somme, AOP des prés salés...

Atelier Habitat

La plupart des aides sont à l'intention des ménages à faible revenus, et dans une moindre mesure pour les ménages au-dessus des seuils de l'ANAH (Picardie Pass rénovation, Credits Impots, EcoPTZ). Pour en bénéficier, les artisans sollicités doivent être labellisés RGE : il est important de communiquer sur cette question. Le montage des dossiers de subvention est complexe et l'Espace Info Energie apporte une aide pour cela. Des préconisations judicieuses sont à promouvoir : mise en place de toits blancs sur les supermarchés (permettant de réduire de 30% les besoins de climatisation), intégration des nouvelles technologies au patrimoine architectural, déploiement des chauffe-eau solaires et des puits canadiens. Il est nécessaire d'organiser des réunions de sensibilisation, notamment sur les technologies existantes et les innovations, et des visites de bâtiments exemplaires pour montrer que cela est possible (monter un pool de maisons exemplaires). Les bulletins d'informations communaux sont également des canaux privilégiés (attention à bien distribuer ces documents même aux personnes qui ont mis des étiquettes STOP PUB). Les secrétaires de mairies sont également à former. Un accompagnement technique est nécessaire également.

Concernant particulièrement le photovoltaïque, son intégration patrimoniale et architecturale est à privilégier. Il existe par exemple de nouvelles technologies mieux intégrées : tuiles photovoltaïques ondulées. Il est important de privilégier les espaces artificialisés pour les centrales photovoltaïques (exemple : parking) plutôt que certaines friches riches en biodiversité. La question du stockage de l'électricité produite est également importante.

Le plan climat du territoire consacre tout un volet à la question de la rénovation énergétique l'Habitat, et intègre ces propositions :

- A-1 - Sensibiliser la population à la sobriété énergétique : Information concernant les aides et accompagnements : balades thermiques, réunions d'information, bulletins communaux, fiches techniques et chantiers participatifs sur les bonnes pratiques de rénovation énergétique du bâti traditionnel
- A-2 - Maintenir et renforcer l'accompagnement des ménages via le renforcement de l'Espace info énergie à faire évoluer vers un Service d'accompagnement à la rénovation énergétique
- A-3 - Programmer la rénovation de l'habitat : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et Programmes d'Interet Général "Habiter Mieux »
- A-4 - Former et qualifier les acteurs locaux de la filière du bâtiment sur les techniques et matériaux durables et/ou traditionnels et les énergies renouvelables : Mise en place de

formations, visites et chantiers école, communication sur les éco-matériaux auprès des revendeurs locaux, en lien avec les filières de production locales de production

- E-4 - Favoriser les projets photovoltaïques sur grandes toitures et friches industrielles : Guide technique Photovoltaïque : Conseil et intégration paysagère.

- **Observations et propositions suite à la mise à disposition du dossier de la concertation du 19/11 au 18/12/2020**

Aucune observation ni proposition par mail n'ont eu lieu de la part des habitants.